

Appel à projets

Politique jeunesse

2^{ème} édition – Période 2026-2027

« La place des 15-25 ans dans le débat pour l'eau »

Règlement de l'appel à projets

► Contexte

Les jeunes n'ont jamais été aussi nombreux dans l'histoire de l'Humanité : 1,8 milliard d'êtres humains aujourd'hui dans le monde ont entre 10 et 24 ans. Beaucoup d'entre eux auront 25 ans en 2030, date butoir pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies.

En parallèle, les effets du dérèglement climatique sont de plus en plus visibles, l'eau en est l'un des marqueurs les plus évidents. Le changement climatique participe, dans le temps et dans l'espace, à la modification de la répartition des ressources en eau, entraînant des sécheresses, des inondations, une élévation du niveau de la mer, une dégradation de la qualité des eaux et de la biodiversité. Ces phénomènes auront des impacts économiques, sociaux et environnementaux qui seront ressentis différemment selon le territoire et la vulnérabilité de la population.

Les jeunes ont besoin de connaissances sur l'eau et le changement climatique, mais également de connaissances relevant des sciences humaines pour comprendre la manière dont la politique publique de l'eau s'est construite en France et comment ce modèle français de gestion de l'eau se transmet à l'international.

La responsabilité des acteurs de l'eau est de transmettre des valeurs et des compétences pour que les 15-25 ans comprennent les enjeux et soient capables de participer au débat pour l'eau.

En reconnaissant l'importance de la place de la jeunesse dans les instances de débat pour l'eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'inscrit dans cette orientation. Depuis 2003 et la création du Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, elle porte une politique orientée vers les jeunes afin d'intégrer leur contribution à l'évolution

du modèle français de gestion de l'eau. Chaque année, en mars et en octobre, elle réunit une centaine de jeunes du bassin au sein du Parlement des Jeunes pour l'Eau pour qu'ils participent à des séances plénières, des projets, des échanges et des rencontres avec des experts de l'eau.

En 2021, pour la première fois dans l'histoire des comités de bassin, un représentant de la jeunesse a également été désigné pour siéger au Comité de bassin Artois-Picardie. Enfin, en 2025, en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) qui a été accueillie en France à Nice, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a soutenu l'installation du Parlement français de la Jeunesse pour l'Eau. Cette nouvelle instance de débat accueille en son sein deux jeunes représentantes du bassin Artois-Picardie.

En septembre 2025, le Comité National de l'Eau a ouvert ses portes à trois jeunes, dont le représentant de la jeunesse au Comité de bassin Artois Picardie.

La politique jeunesse menée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est reconnue au niveau des autres bassins et au niveau national. Avec cette deuxième édition de l'appel à projets, l'Agence souhaite faire émerger des projets qui permettront aux acteurs de l'eau de demain d'approfondir leurs connaissances et d'échanger avec les responsables de la politique de l'eau.

► Objectif

Il s'agit de faire émerger des projets sur les sujets de la politique de l'eau, permettant l'implication de jeunes âgés de 15 à 25 ans. Les projets doivent être durables et poursuivre les objectifs suivants :

- Partager la connaissance sur au moins l'un des sujets suivants : l'eau, le changement climatique, la biodiversité, la mer, la gouvernance de l'eau, la solidarité internationale pour l'eau ;
- Comprendre les enjeux et agir en faveur de ces sujets ;
- Faire connaître l'engagement des acteurs de l'eau, et celui des jeunes ;
- Valoriser les initiatives prises par les jeunes pour participer au débat pour l'eau, et mettre en place une dynamique permettant de partager et de capitaliser sur leur expérience.

► Critères d'éligibilité

Les projets doivent concerner des jeunes de 15/25 ans et être portés par l'une des structures du bassin Artois-Picardie suivantes : lycées généraux, agricoles, technologiques ou professionnels, établissements d'enseignement supérieur, associations loi 1901, collectivités territoriales.

Les projets impliquant les jeunes peuvent être de nature différente : réalisation d'un projet scientifique et technique, voyage d'études à l'étranger pour découvrir une autre approche de la gestion de l'eau, compréhension des problématiques de gestion d'un site remarquable et restitution des connaissances acquises dans un support adapté, organisation de colloques ou de conférences, etc.

Chaque projet doit aboutir sur :

- L'organisation d'un événement permettant de partager avec le plus grand nombre (minimum de 100 personnes) et de capitaliser sur les compétences acquises grâce au projet. L'Agence de l'Eau et des représentants du Parlement des Jeunes du bassin Artois Picardie (PJE) seront invités à cet événement ;
- La création d'un support de communication au choix du maître d'ouvrage mentionnant l'implication de l'Agence de l'Eau et du PJE ;
- La reconnaissance individuelle de l'implication de chaque jeune dans le projet (diplôme, lettre de recommandation, etc.) ;
- La création d'un lien avec le PJE et la politique jeunesse de l'Agence.

► Retour d'expérience

Chaque projet fera l'objet d'une fiche de « retour d'expérience », indispensable au paiement des aides de l'Agence de l'Eau, rédigé selon la trame ci-jointe :

Trame « Retour d'expérience » du projet

1/ Le projet

- 1a/ Les réussites du projet
- 1b/ Les difficultés rencontrées
- 1c/ L'acquisition des connaissances et des compétences par les 15-25 ans

2/ L'implication des jeunes et la reconnaissance de leur implication

- 2a/ Le nombre de jeunes impliqués dans le projet
- 2b/ Les moyens déployés pour impliquer les jeunes
- 2d/ Le mode de reconnaissance de l'implication des jeunes

3/ La valorisation

- 3a/ Le type de support de valorisation choisi
- 3b/ L'événement organisé pour présenter le projet
- 3c/ Les publics touchés par la valorisation du projet

Ces fiches « retour d'expériences » seront valorisées dans le cadre du Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie, ou tout autre événement organisé par l'Agence de l'Eau.

► Demande de participation financière et modalités de l'aide

La demande de participation financière doit être déposée sous :

www.eau-artois-picardie/RIVAGE thématique 9, rubrique politique jeunesse. Tous les onglets de la demande d'aide devront être complétés.

La participation financière de l'Agence de l'Eau est fixée à 80 % des coûts, dans la limite de 20 000 € par projet.

Le coût du projet doit être au minimum de 5 000 € HT.

Les dépenses prises en compte par l'Agence de l'Eau sont :

- Le coût des salaires et des charges et des frais de déplacement des équivalents temps plein travaillés conduisant le projet ;
- Le coût des salaires et des charges des équivalents temps plein travaillés des fonctions support¹ contribuant directement à la réalisation du projet ;
- Les frais de fonctionnement de la structure porteuse du projet², nécessaires à la réalisation du projet.

Le « coût moyen journée », correspondant au montant total de ces dépenses divisé par le nombre total de jours consacrés à l'opération, est plafonné à 500 € par jour.

Les dépenses d'achat de matériel ou de prestations, directement liées aux objectifs du projet, sont également éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

► Dates limites

Les demandes d'aides doivent être déposées avant le 15 octobre 2027.

► Contact

Christine DERICQ c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau Artois-Picardie – Direction des interventions

Responsable de l'action internationale et de la politique jeunesse

¹ Encadrement du projet, conseil juridique et commande publique, documentation, secrétariat, systèmes d'information géographique, cartographie et valorisation des données

² Amortissements ou loyers liés aux bâtiments, assurances, consommables (achat de fournitures), fonctionnement général des locaux (énergie, entretien), frais postaux et télécommunication, informatique, formation

